

Procès-verbal

Réunion du Congrès de l'ASSÉ Tenue les 12 et 13 février 2011 à l'UQAM

Présences :

Nom	Association	Délégué-e	Observateur Observatrice
Jérémy Bédard-Wien	AÉCSL	X	
Valentin Bellec	AÉCSL	X	
Daria Khadir	AÉCSL		X
Esther Paquette	AÉCSL		X
Viviane Nadeau-Bourget	AGECD	X	
Kévin Vézeau	AGECD	X	
Fanny Lavigne	SECMV	X	
Francis Chartrand	SECMV	X	
Élizabeth Drouin	SECMV	X	
Jérémy Dunn	SECMV		X
Stéphanie Dionne-Lalonde	AGEECLG	X	
Éliane Normandeau	AGEECLG	X	
Delphine Labrecque-Synnott	SOGÉÉCOM	X	
Herman Goulet-Ouellet	SOGÉÉCOM	X (samedi)	
Mathieu B. Girard	SOGÉÉCOM	X	
Catherine Mailloux		X (dimanche)	
Louis-Philippe Véronneau			X
Olivier Mercier	AECS	X	
Nicolas Vigneau	AFÉA-UQAM	X	
Stéphanie Bernier	AFÉA-UQAM	X	
Corinne Arseneault	AFÉA-UQAM	X	
Christian Michaud	AFÉA-UQAM		X
Marianita Hamel	AFÉA-UQAM		X
Marie-Ève T. Cléroux	AFÉA-UQAM		X
Julie Plourde	AÉHUM	X	
Guillaume Desmarais	AÉHUM	X	
Benjamin Peyre	AESPEP	X	

Nom	Association	Délégué-e	Observateur Observatrice
Philippe T. Desmarais	AÉAUM	X	
Thomas Simon	AÉÉA-UL	X	
François Rochefort	AFESH-UQAM	X	
Hugo Séguin-Bourgeois	AFESH-UQAM	X	
Amélie Grenier	AFESH-UQAM	X	
Xavier Dandavino	AFESH-UQAM		X
Marc-André Beauchamp Diotte	AFESH-UQAM		X
Mathieu Melançon	AFESH-UQAM		X
Jaouad Laaroussi	AFESH-UQAM		X
Émile Plourde-Lavoie	AFESH-UQAM		X
Guillaume Legault	AECSSP-UQAM	X	
Jeanne Corvellec	AECSSP-UQAM	X	
Guillaume Vézina	AÉMSP-UQAM	X	
Amanda Coleman	AÉMSP-UQAM	X	
Hugo Bonin	AÉMSP-UQAM	X	
Justine Rouse-Lamarre	AÉMHS-UQAM	X	
Shanie Morasse	AÉMHS-UQAM	X (Samedi)	
Camille F. Robert	AÉMHS-UQAM	X (Dimanche)	
Didier Louboutin	AEESPC-UQAM		X
Frédéric Béliveau	AGEECLP		X
Dominique Bordeleau	AGECVM	X	
Maxime Cardinal-Lemieux	AGECVM	X	
Anne-Marie Latulippe	AGECVM		X
Neven Kukaric	AGECVM		X
Paul Alexandre Canuel	AGECEM		X
Gabrielle Benoit	AGECEM		X
Simon Laroche	AGECEM		X
Julien Royal	AGECEM - Permanent		
Danny Dero	AGEBdB	X	
Héloïse Lanouette	AÉGUM		X
Nicolas Moran	AGÉFLESH		X
Philippe P. Bellemare	AFELC-UQAM	X	

Nom	Association	Délégué-e	Observateur Observatrice
Virginie Mikaelian	AFELC-UQAM	X	
Guillaume Auger	AESS-UQAM	X	
Nilovna Bascuna-Vasquez	AESS-UQAM	X	
Laurence Côté-Lebrun	AFESPED-UQAM	X	
Alain Savard	AFESPED-UQAM		X
Samuel Ragot	AFESPED-UQAM		X
Sébastien Lauzon	AECEP		X
Daniel Loureiro	AECEP		X
Paul-Émile Auger	AESS-UL		X
François Bourque	AESS-UL		X
Xavier Blais	AGEUQO		X
Gébiard Nabouama	AGEUQTR		X
Thierry Merro	AGEUQTR		X
Thomas Briand Gionest	AGECAR	X	
Joël Pedneault	TaCEQ		X
Mathilde Létourneau	Comité du journal	X	
Camille Tremblay-Fournier	Comité femmes	X	
Gabrielle Desrosiers	Comité femmes	X	
Vanessa L'écuyer	Comité femmes	X	
Adam Pétrin	Comité à la mobilisation	X	
Alexandre Antaki	Comité d'information	X	
Martin Robert	Comité à la recherche et aux affaires académiques (CRAA)	X	
Alexandre Duchesne-Blondin	Conseil de Coordination	X	
Gabriel Nadeau-Dubois	Conseil exécutif	X	
Maxime Larue	Conseil exécutif	X	
Philippe Ethier	Conseil exécutif	X	
Élise Carrier-Martin	Conseil exécutif	X	
Nadia Lafrenière	Conseil exécutif	X	
Alex Bourdon-Charest	Animation		
Francis Hamel	Animation		
Jean-François Filiatrault	Secrétariat		

Nom	Association	Délégué-e	Observateur Observatrice
Laurence L. Dumais	Secrétariat		
Steve Booth	Gardien du senti		

0.0 Ouverture à 9h30

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Alex Bourdon-Charest et Francis Hamel à l'animation, Steve Booth comme gardien du senti, Laurence L. Dumais et Jean-François Filiatrault au secrétariat.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès du 4 décembre 2010

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

2.2 Comités et Conseils

2.3 Action du 6 décembre

3.0 Revendications

4.0 Plan d'action

4.1 Luites en Éducation

4.2 Luites contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

4.3 Autres luites sociales

4.4 Calendrier

5.0 Femmes

6.0 Élections

6.1 Présentation

6.2 Plénière

6.3 Scrutin

6.4 Procédures d'élections

7.0 Employé-e-s

8.0 Congrès d'orientation

9.0 Finances

- 9.1 État des résultats
- 9.2 Modifications aux prévisions budgétaires
- 9.3 Politique de dépenses
- 9.4 Hausse des cotisations
- 9.5 Fonds d'entraide
- 10.0 Avis de motion
 - 10.1 Dépôt des avis de motion
 - 10.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Fermeture
 - Proposée par le Conseil exécutif
 - Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
 - Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès du 4 décembre 2010.

- Proposée par le Conseil exécutif
- Appuyée par l'AESPEP
- Adoptée à l'unanimité

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes du déroulement du Congrès par le Conseil exécutif.

- Proposée par le Conseil exécutif
- Appuyée la SOGÉÉCOM
- Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes des procédures faite par le praesidium.

- Proposée par le Conseil exécutif
- Appuyée par l'AECSSP-UQAM
- Adoptée à l'unanimité

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

Proposition privilégiée : Un tour de table de toutes les associations étudiantes pour faire un bilan de la situation au local.

- Proposée par le Conseil exécutif
- Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
- Adoptée à l'unanimité

2.2 Comités et Conseils

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes du bilan des activités du Conseil exécutif suivie d'une période de question de 10 minutes.

- Proposée par le Conseil exécutif
- Appuyée par l'AÉCSL
- Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes du bilan des activités de chaque Comité et Conseil suivie d'une période de question de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

2.3 Action du 6 décembre

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur la journée du 6 décembre.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de paroles.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes (11h14).

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture (11h26).

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

3.0 Revendications

3.0.1 Que les association étudiantes consultent leurs membres sur les revendications suivantes pour la campagne de la prochaine année scolaire :

- Contre toute hausse des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire;
- Contre le mal-financement des universités, dans une optique de revalorisation des institutions postsecondaires comme lieux d'enseignements indépendants des logiques du marché; et,
- Que le gouvernement revoie la politique de financement des universités afin de mettre fin à la course aux étudiantes et étudiants entre les institutions postsecondaires.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par l'AESPEP

3.0.1.1 D'ajouter après « Contre toute hausse des frais de scolarité » : « et de frais afférents ».

Proposée par l'AÉAUM
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 3.0.1 telle que modifiée :

3.0.1.2 De modifier comme suit le deuxième tiret : Contre le mal-financement des institutions postsecondaires, dans une optique de revalorisation de celles-ci.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 3.0.1 telle que modifiée : Le vote est demandé
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 5
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : de passer au point « 9.0 Finances ».

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

9.0 Finances

9.1 État des résultats

Proposition privilégiée : Une présentation dynamique de 5 minutes de l'état des résultats suivie d'une période de questions de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

9.2 Modifications aux prévisions budgétaires

Proposition privilégiée : Une présentation dynamique de 5 minutes sur les modifications proposées aux prévisions budgétaires suivie d'une période de question de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AESPEP
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AESPEP
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

9.2.1 L'adoption des révisions budgétaires en annexe F du cahier de Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSSP-UQAM

Proposition dilatoire : La mise sur table de la proposition 9.2.1 et la suspension du point « 9.0 Finances ».

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par le SECMV

3.0 Revendication

Proposition privilégiée : Une pause d'une heure pour le dîner (12h46).

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture (13h48).

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de dix minutes de l'avis sur l'économie du savoir suivie d'une plénière de 15 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AESPEP
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De rajouter 5 minutes à la présentation.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par l'AECSPP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

4.0 Plan d'action

4.1 Luites en éducation

Proposition privilégiée : Considérant l'absence de positions précises sur le plan d'action à long terme; Une plénière de 30 minutes sur l'escalade des moyens de pression à entreprendre en 2011 pour lutter contre la hausse des frais de scolarité.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

4.1.1 Que l'ASSÉ invite ses associations membres à se positionner sur la perspective d'une grève d'une semaine durant l'hiver 2011 en réaction aux décisions prises par le gouvernement suite à la Rencontre des partenaires en éducation, ainsi qu'aux mesures budgétaires annoncées dans le dernier budget affectant les services sociaux.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AESPEP
Le vote est demandé
Pour : 1 Contre : 10 Abstention : 3
Rejetée à majorité

4.1.2 Considérant la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité; Considérant l'importance de mettre une pression constante sur le gouvernement Charest à cet égard; Que l'ASSÉ tienne une campagne de perturbation économique et politique durant le mois de mars; Qu'une action de lancement de cette campagne ait lieu à la fin du mois de février. Que cette campagne se conclue par une une grande manifestation nationale de l'ASSÉ contre la hausse des frais de scolarité le 31 mars 2011.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEAUM

4.1.2.1 D'ajouter après « Qu'une action de lancement de cette campagne ait lieu à la fin du mois de février. » :

- Que les actions entreprises dans le cadre de cette campagne soient réalisées selon un principe d'équilibre entre les actions ponctuelles de grande envergure et certaines actions de dérangement régulières et continues;
- Que l'ASSÉ encourage la diversité des moyens d'action dans le cadre de ce mois de perturbation;

Et d'ajouter après « Que cette campagne se conclue par une une grande manifestation nationale de l'ASSÉ contre la hausse des frais de scolarité le 31 mars 2011. » la phrase suivante :

- Que soient intégrées aux propos de cette manifestation des considérations concernant l'ensemble du

budget provincial
Proposé par l'AFÉA-UQAM
Appuyé par le SECMV

4.1.2.1.1 Que soit biffé le dernier « Que soit ».

Proposé par l'AECS
Appuyé par l'AÉHUM
Le vote est demandé
Pour : 1 Contre : 7 Abstention : 5
Rejeté à majorité

Sur l'amendement 4.1.2.1 :

Proposition privilégiée : Le scindage après « Que les actions entreprises dans le cadre de cette campagne soient réalisées selon un principe d'équilibre entre les actions ponctuelles de grande envergure et certaines actions de dérangement régulières et continues ».

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

4.1.2.2 D'ajouter après « Qu'une action de lancement de cette campagne ait lieu à la fin du mois de février. » :

« Que les actions entreprises dans le cadre de cette campagne soient réalisées selon un principe d'équilibre entre les actions ponctuelles de grande envergure et certaines actions de dérangement régulières et continues »

Proposition incidente : Un temps de rédaction 5 minutes.

Proposée par l'AFÉA-UQAM
Appuyée par l'AECS
Adoptée à l'unanimité

4.1.2.2.1 De remplacer « grande envergure » par « perturbation à grand déploiement logistique (manifestations, occupations, blocages, etc.) » et d'ajouter à la fin de l'amendement « (bannière, SPAM, novotage, appels, flashs mob, etc.). »

Proposée par l'AFÉA-UQAM
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.1.2.2 : Adopté à l'unanimité

4.1.2.3 D'ajouter après la phrase « Que les actions entreprises dans le cadre de cette campagne soient réalisées selon un principe d'équilibre entre les actions ponctuelles de grande envergure et certaines actions de dérangement régulières et continues » :

Que l'ASSÉ encourage la diversité des moyens d'action dans le cadre de ce mois de perturbation;
Et d'ajouter après « Que cette campagne se conclue par une grande manifestation nationale de l'ASSÉ contre la hausse des frais de scolarité le 31 mars 2011. » la phrase suivante :

« Que soient intégrées aux propos de cette manifestation des considérations concernant l'ensemble du budget provincial. »

Le vote est demandé
Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 2
Adopté à majorité

Sur la principale 4.1.2 telle qu'amendée :

4.1.2.4 De remplacer 31 mars par 5 avril.

Proposé par l'AÉMSP-UQAM

Appuyé par l'AECSSP-UQAM

Le vote est demandé

Pour : 1 Contre : 7 Abstention : 5

Rejeté à majorité

Sur la principale 4.1.2 :

Proposition dilatoire : La question préalable est posée en terminant les tours de paroles.

Proposée par la SOGÉÉCOM

Appuyée par AÉAUM

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 4.1.2 : Le vote est demandé

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 8

Mise en dépôt automatique

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur plan d'action de l'hiver 2011.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECS

Le vote est demandé

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 2

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Que l'ASSÉ organise une manifestation nationale le 31 mars 2011 contre le dégel actuel et les hausses envisagées des frais de scolarité.

Proposée par le SECMV

Appuyée par la SOGÉÉCOM

4.1.3.1 D'ajouter à la fin de la proposition : « Que soit intégrées aux propos de cette manifestation des considérations concernant l'ensemble du budget provincial. »

Proposé par l'AÉCSL

Appuyé par l'AÉMSP-UQAM

Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.1.3 telle que modifiée :

4.1.3.2 D'ajouter à la fin de la proposition : « Que l'ASSÉ appelle à une journée de grève pour cet événement ».

Proposé par l'AÉMSP-UQAM

Appuyé par l'AFESH-UQAM

Le vote est demandé :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Adopté à majorité

Sur la principale 4.1.3 telle que modifiée : Le vote est demandé

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1
Adoptée à majorité

4.1.4 Que l'ASSÉ tienne et encourage à tenir des actions de visibilité et d'éducation populaire visant à informer la population étudiante de la situation actuelle en éducation, particulièrement concernant les frais de scolarité.

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AESPEP

4.1.4.1 D'ajouter après « visibilité ou de perturbation » : Que cette campagne soit coordonnée au national ; Que cette campagne se tienne principalement au mois de mars et vise à maximiser la participation à la manifestation du 31 mars.

Proposé par le Conseil exécutif
Appuyé par l'AÉAUM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.1.4 telle que modifiée :

4.1.4.2 D'ajouter à la fin « dans un contexte de lutte pour la protection des services publics ».

Proposé par l'AÉCSL
Appuyé par l'AÉMSP-UQAM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.1.4 telle que modifiée : Le vote est demandé

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à majorité

4.1.5 Que l'ASSÉ lance et distribue massivement, à la rentrée automne 2011, dans tous les campus du Québec, un *Ultimatum* spécial Grève générale illimitée (GGI) dans le but d'informer la population étudiante de l'histoire de la GGI, des raisons de son utilisation et de la possibilité de former une Coalition élargie dans le but d'obtenir des mandats de GGI dans le plus d'associations étudiantes possible pouvant être effectifs à l'automne 2011 ou l'hiver 2012; et,

Que ces *Ultimatum* soient distribués massivement lors de journées d'action sur lesdits campus.

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AÉAUM

4.1.5.1 De biffer « et de la possibilité de former une Coalition élargie dans le but d'obtenir des mandats de GGI dans le plus d'associations étudiantes possible pouvant être effectifs à l'automne 2011 ou l'hiver 2012; et, »

Proposé par l'AÉMSP-UQAM
Appuyé par l'AÉCSL
Le vote est demandé
Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 6
Adopté à majorité

Sur la principale 4.1.5 telle que modifiée :

Proposition dilatoire : Mise en dépôt de la proposition 4.1.5,

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCS :
Pour : 3 Contre : 7 Abstention : 4
Rejetée à majorité

Sur la principale 4.1.5 telle que modifiée :

Le vote est demandé
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 4
Adoptée à majorité

4.1.6 Que les associations étudiantes consultent leurs membres sur le plan d'action suivant pour la prochaine année scolaire :

Automne 2011 :

- Durant tout l'automne : prise de mandats en faveur d'une grève illimitée à l'hiver 2012;
- Qu'il y ait une grande manifestation contre la hausse des frais de scolarité comme moment fort de la session. Que celle-ci soit accompagnée d'une journée de grève nationale (début novembre);
- Que l'on appelle à une journée de perturbation économique à la suite de la grande manifestation (fin novembre);
- Que l'ASSÉ invite le Premier ministre, ainsi que la Ministre de l'éducation, le Ministre des finances et la Secrétaire du trésor à une rencontre pour les informer de nos revendications et leur faire part de notre ultimatum (décembre ou janvier);

Hiver 2012 :

- Si le gouvernement n'a pas renoncé à augmenter les frais de scolarité, que l'on entame les procédures en vue du déclenchement d'une grève générale illimitée victorieuse.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM

Appuyée par l'AESPEP

Le vote est demandé

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 4

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : *Considérant la nécessité de démocratiser le discours médiatique à l'ASSÉ;*

Une plénière de 15 minutes sur les stratégies médiatiques.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le souper (18h21).

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

La quorum est constaté (19h07).

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur les modalités de la grande rencontre nationale contre la hausse des frais de scolarité.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉAUM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AGECD

Appuyée par l'AECSSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 Que la rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais ait lieu les 9 et 10 avril 2011.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AEEMSP-UQAM

Le vote est demandé

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 3

Adoptée à majorité

4.1.8 Que les objectifs de la rencontre soient :

- Rassembler l'ensemble des associations étudiantes du Québec désirant lutter contre la hausse des frais de scolarité;

- Poser les bases de la collaboration entre les associations étudiantes pour la lutte à venir;

- Réfléchir au plan d'action et aux revendications à adopter pour mettre fin à la hausse des frais.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Le vote est demandé

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 5

4.1.9 Que l'ASSÉ soit responsable de coordonner la logistique (hébergement, nourriture, location des salles et facturation);

Que l'ensemble des associations étudiantes, toutes affiliations confondues, soit invité à y participer et ce, peu importe leur taille (modulaires ou départementales, facultaires ou de campus);

Que les comités de mobilisation soient invités à participer à la rencontre;

Que chaque délégation soit composée d'un maximum de 3 délégué-e-s dûment mandaté-e-s par leur association ou leur comité;

Que le code de procédures utilisé tout au long de la rencontre soit le code CSN;

Que seules les associations étudiantes aient un droit de vote selon le principe d'un vote par association;

Que l'ensemble des organisations étudiantes nationales (FECQ, FEUQ, ASSÉ et TACEQ) soit invité, mais que les membres des exécutifs (et des comités) n'aient pas de droit de parole, à l'exception d'un point de présentation de la situation de la conjoncture au début de la rencontre;

Que les propositions suivantes soient débattues lors du point de procédures à la rencontre :

- Que les observateurs et les observatrices aient un droit de parole non-prioritaire, et;

- Que les tours de parole soient donnés d'abord aux associations étudiantes et ensuite aux comités de mobilisation.

Qu'une lettre d'invitation soit envoyée à l'ensemble des associations étudiantes collégiales et universitaires dès la semaine prochaine.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSL

Proposition privilégiée : De traiter section par section la principale 4.1.9.

Proposée par l'AEHUM

Appuyée par l'AECS

Adoptée à l'unanimité

1. Que l'ensemble des associations étudiantes, toutes affiliations confondues, soit invité à y participer et ce, peu importe leur taille (modulaires ou départementales, facultaires ou de campus);

Adoptée

2. Que les Comités de mobilisation soient invités à participer à la rencontre;

Adoptée

3. Que chaque délégation soit composée d'un maximum de 3 délégué-e-s dûment mandaté-e-s par leur association ou leur comité;

3.1 D'ajouter à la fin : « que chaque délégation soit composée préférentiellement d'au moins une femme et qu'aucune délégation ne soit formée de plus de deux hommes ».

Proposée par l'AGECD
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Sur la section 3 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

4. Que le code de procédures utilisé tout au long de la rencontre soit le code CSN;

Adoptée

5. Que seules les associations étudiantes aient un droit de vote selon le principe d'un vote par association;

Adoptée

6. Que l'ensemble des organisations étudiantes nationales (FECQ, FEUQ, ASSÉ et TACEQ) soit invité, mais que les membres des exécutifs (et des comités) n'aient pas de droit de parole, à l'exception d'un point de présentation de la situation de la conjoncture au début de la rencontre;

Pour : 3 Contre : 5 Abstention : 3
Rejetée à majorité

7. Que les propositions suivantes soient débattues lors du point de procédures à la rencontre :

- Que les observateurs et les observatrices aient un droit de parole non-prioritaire; et,
- Que les tours de parole soient donnés d'abord aux associations étudiantes et ensuite aux Comités de mobilisation.

Adoptée

8. Qu'une lettre d'invitation soit envoyée à l'ensemble des associations étudiantes collégiales et universitaires dès la semaine prochaine.

Adoptée

Proposition privilégiée : de faire une pause de cinq minutes (20h50).

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

Le quorum est constaté (20h56).

Sur la principale 4.1.9 : Adoptée à l'unanimité

4.1.10 Que les membres des exécutifs nationaux soient présents et présentes mais qu'ils et elles n'aient ni droit de parole, ni de proposition, ni de présentation.

Proposée par l'AEAUM
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

4.1.11 Que lors de cette rencontre, l'alternance homme-femme soit priorisée dans les tours de parole.

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AEEMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

4.1.12 Que l'ASSÉ organise une rencontre avec les autres organisations étudiantes nationales dans le but de leur présenter le projet de rencontre nationale étudiante contre la hausse des frais de scolarité.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM

Proposition dilatoire : la question préalable.

Proposée par la SOGÉÉCOM
Appuyée par l'AEÉAUM
Le vote est demandé
Pour : 6 Contre : 4 Absention : 0
Rejetée à majorité

4.1.12.1 D'ajouter « Qu'il y ait un délégué et une déléguée membres à la rencontre. »

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 4.1.12 telle que modifiée : Le vote est demandé

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à demain, 9h00 (21h43).

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEEMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Le quorum est constaté (9h28).

Proposition privilégiée : Que la proposition 4.1.7 soit reconsidérée.

Proposée par SOGÉÉCOM
Appuyée par le Conseil exécutif
Adoptée à l'unanimité

4.1.7.1 De modifier la date pour les 2 et 3 avril 2011.

Proposé par SOGÉÉCOM
Appuyé par SÉCMV
Pour : 4 Contre : 4 Abstention : 3
Rejeté à majorité

4.1.7.2 De modifier la date pour les 7 et 8 mai 2011.

Proposé par le SÉCMV
Appuyé par AEÉAUM
Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 2
Adopté à majorité

4.2 Lutttes contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes sur la manifestation organisée conjointement entre l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation dans les services publics et sur l'intégration de celle-ci dans l'escalade des moyens de pression suivie d'une plénière de 20 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par AÉMSP-UQAM
Appuyée par SÉCMV
Adoptée à l'unanimité

4.2.1 Que l'ASSÉ participe à la manifestation du 12 mars 2011.

Proposée par SOGÉÉCOM
Appuyée par AECSSP-UQAM

4.2.1.1 D'ajouter « Que l'ASSÉ distribue des tracts portant sur la gratuité scolaire durant cette manifestation;

Que ce tract inclut également une critique du discours économique, du manque d'utilisation de moyens d'envergure et du centralisme démocratique de la Coalition et de l'Alliance sociale;

Que l'ASSÉ organise un contingent visant à mettre de l'avant sa revendication sur la gratuité scolaire et ces critiques lors de cette manifestation »

Proposé par SÉCMV
Appuyé par SOGÉÉCOM

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement 4.2.1.1

Proposée par SOGÉÉCOM
Appuyée par AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.2.1.1 : Le vote est demandé

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 8
Mise en dépôt automatique

4.2.1.2 D'ajouter« Que l'ASSÉ organise un contingent gratuité scolaire, que l'ASSÉ produise un tract mettant de l'avant cette revendication ».

Proposé par le Conseil exécutif
Appuyé par SOGÉÉCOM
Adopté à l'unanimité

4.2.1.3 D'ajouter « Que ce tract appelle à un élargissement, une démocratisation et une radicalisation du mouvement »

Proposé par le Conseil exécutif
Appuyé par SOGÉÉCOM

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement 4.2.1.3 et sur la principale 4.2.1.

Proposée par AÉMSP-UQAM
Appuyée par SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.2.1.3 : Le vote est demandé

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 3
Adopté à majorité

Sur la principale 4.2.1 telle que modifiée : Le vote est demandé

Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 4

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Que le Conseil exécutif effectue une présentation de 5 minutes sur le plan d'action de la Coalition pour le printemps.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par AECSSP-UQAM

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes (11h30).

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Le quorum est constaté (11h42).

4.2.2 Que les propositions de l'ASSÉ pour le plan d'action de la Coalition pour le printemps 2011 soient les suivantes :

- Que la Coalition organise des actions dérangeantes visant les député-e-s à une date prédéterminée suivant le dépôt du budget.
- Que la Coalition organise, au mois d'avril ou de mai, une action nationale d'occupation visant une entreprise profitant d'un ou des privilèges privant l'État de revenus.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFEFA-UQAM

4.2.2.1 D'ajouter après « que la Coalition organise, au mois d'avril ou de mai, une action nationale d'occupation visant une entreprise profitant d'un ou des privilèges privant l'État de revenus » :

et que la participation étudiante ne soit pas réduite à une manifestation d'appui.

Proposé par le Comité femmes

Appuyé par l'AECSSP-UQAM

Adopté à l'unanimité

4.2.2.2 Que soit remplacé « actions dérangeantes » par « actions de perturbations directes ».

Proposé par le Comité femmes

Appuyé par l'AGECD

Adopté à l'unanimité

Sur la principale telle 4.2.2 qu'amendée

Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 6

Adoptée à majorité

4.2.3 Que le Congrès invite les associations membres à consulter leurs assemblées générales sur les suites du plan d'action de la Coalition pour l'automne 2011.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEECLG

4.2.3.1 Que soit remplacé « du plan d'action de la Coalition pour l'automne 2011 » par « de la lutte contre le budget dans le but d'alimenter le plan d'action de la Coalition pour l'automne 2011 ».

Proposée par le Comité femmes

Appuyée par SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale telle qu'amendée : Le vote est demandé

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1

Adoptée à majorité

4.3 Autres luttes sociales

Proposition privilégiée : Une pause de dîner de 45 minutes (13h32).

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le SECMV

Le quorum est constaté (13h15).

4.3.1 Que l'ASSÉ affirme sa solidarité et son appui aux travailleurs et travailleuses de l'usine Electrolux de l'Assomption qui seront mis et mises à pied;

Que l'ASSÉ fasse la promotion du syndicalisme de combat comme moyen de mener la lutte aux patrons d'Electrolux;

Que l'ASSÉ contacte l'association étudiante du Cégep l'Assomption afin de voir si des rapprochements sur cette question sont possibles.

Proposée par le Conseil de Coordination

Appuyée par l'AÉCSL

Adoptée à l'unanimité

4.4 Calendrier

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur la possibilité de créer une coalition élargie pour la future Grève Générale Illimitée (GGI).

Proposée par le SECMV

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM

Appuyée par l'AECSSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire : De suspendre le point 4.4 de l'ordre du jour.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

5.0 Femmes

Proposition privilégiée : Que le Comité femmes fasse une présentation de 10 minutes sur le bilan de la COMMF et les perspectives de luttes de la COMFE.

Proposée par le Comité femmes

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

5.0.1 Que les associations membres entament une réflexion sur les perspectives de luttes de la COMMF.

Proposée par le Comité femmes

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

5.0.2 Que se tienne une tournée de mobilisation féministe à la session d'hiver 2011.

Proposée par le Comité femmes
Appuyée par l'AECS
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Un tour de table des associations étudiantes sur l'état du mouvement féministe sur leur campus.

Proposée par le Comité femmes
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

6.0 Élections

6.1 Présentation

Proposition privilégiée : Que les deux candidats aux élections fassent une présentation d'un maximum de 3 minutes suivie d'une période de questions de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

6.2 Plénière

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur les différentes candidatures.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Le vote est demandé
Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de paroles.

Proposée par le SECMV
Appuyée par l'AECS-SP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

6.3 Scrutin

6.3.1 Candidature de Maxime Larue au poste de Secrétaire aux relations internes.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 2
Élu à majorité

Candidature de Marc-André Beauchamp au Comité à la mobilisation.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1
Élu à majorité

6.4 Procédures d'élections

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes des modifications proposées à la procédure d'élections suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECS-SP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de paroles.

Proposée par l'AGECD

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition spéciale : De traiter de l'avis de motions modifiant la procédure d'élection.

Proposée par le Conseil exécutif

Adoptée à l'unanimité

6.4.1 De supprimer la totalité de l'Annexe A : « procédures d'élection du Conseil exécutif » et l'Annexe B : « Procédures d'élections des Comités » des présents Statuts et Règlements et de les remplacer par l'annexe A du procès-verbal.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Proposition privilégiée : De scinder la proposition en trois pour traiter séparément les éléments suivants de la proposition principale :

1- Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le Congrès peut demander à l'ensemble des personnes candidates de sortir de la salle pour la procédure de vote.

2- Il est impossible de s'abstenir sur une candidature. Les délégations présentes doivent voter pour ou contre chaque candidature.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

6.4.2 De supprimer la totalité de l'Annexe A : « procédures d'élection du Conseil exécutif » et l'Annexe B : « Procédures d'élections des Comités » des présents Statuts et Règlements et de les remplacer par l'annexe B du procès-verbal.

Le vote est demandé

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

Adopté à majorité

6.4.3 D'ajouter à l'annexe A « Procédure d'élection » des Statuts et Règlements à la fin du premier paragraphe du point « 6.0 Vote » la phrase suivante : « Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le Congrès peut demander à l'ensemble des personnes candidates de sortir de la salle pour la procédure de vote. »

Le vote est demandé

Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 6

Rejeté à majorité

6.4.4 D'ajouter à l'annexe A « Procédure d'élection » des Statuts et Règlements après le premier paragraphe du point « 6.0 Vote » le paragraphe suivant : « Il est impossible de s'abstenir sur une candidature. Les délégations présentes doivent voter pour ou contre chaque candidature. »

Le vote est demandé

Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 3

Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : La suspension des points 7.0 « Employé-e-s » et 8.0 « Congrès d'orientation ».

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

10.1 dépôt des avis de motions

Proposition spéciale : Dépôt de l'avis de motion suivant pour reconsidération de la résolution 4.3.5.5 du Congrès des 14 et 15 novembre 2009 :

Considérant le centralisme démocratique au sein de la Coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics et de l'Alliance sociale;

Considérant la démobilisation au sein des organisations membres de ces grands regroupements;

Considérant que la Coalition et l'Alliance sociale ont des principes d'action qui ont peu à voir avec le syndicalisme de combat;

Considérant l'urgence de mener à terme la lutte contre le dégel actuel et la hausse massive envisagée des frais de scolarité;

Que l'ASSÉ se dissocie de la Coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics afin de recentrer ses énergies sur la lutte actuelle contre la hausse des frais de scolarité.

Déposé par le SECMV

Proposition spéciale : Dépôt de l'avis de motion suivant pour reconsidération de la résolution 4.3.3 du Congrès des 8 et 9 mai 2010.

Que le Congrès d'orientation de l'ASSÉ du 3 au 5 juin soit reporté à une date ultérieure.

Déposé par l'AÉMSP

10.2 Traitement des avis de motion

Proposition spéciale : De traiter des avis de motions déposés par le Conseil exécutif.

Proposée par le Conseil exécutif

10.2.1 D'abroger l'alinéa 2 de l'article 12 « éligibilité » du Chapitre 3 « Congrès ».

Adoptée à l'unanimité

10.2.2 De rajouter « , le Comité à la mobilisation » entre « le Comité femmes » et « et le Comité journal » dans l'article 20 : composition du chapitre 5 : Conseil de Coordination.

Adoptée à l'unanimité

10.2.3 D'abroger la deuxième phrase de l'article 23 : éligibilité du chapitre 5 : Conseil de Coordination.

Adoptée à l'unanimité

10.2.4 De réécrire l'article l'article 25 : Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination comme suit :

« La ou le Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination doit provenir d'une association membre de l'ASSÉ au moment de son élection ».

Adoptée à l'unanimité

10.2.5 De biffer le chiffre dans le dernier paragraphe de l'article 27 : composition du chapitre 6 : Conseil exécutif et de remplacer Conseil exécutif par Congrès.

Adoptée à l'unanimité

10.2.6 D'abroger le point 3 de l'article 28 : éligibilité du chapitre 6 : Conseil exécutif.

Adoptée à l'unanimité

10.2.7 De remplacer la première phrase de l'article 31 : éligibilité et durée des mandats du chapitre 7 : comités de travail par « Les candidats et candidates devront avoir le statut d'étudiant ou d'étudiante et être

élu-e-s en suivant la procédure d'élections. ».

Adoptée à l'unanimité

10.2.8 De remplacer "membre" par "étudiantes et étudiants" dans l'article 30 : Composition du Chapitre 7 : Comités de travail.

Adoptée à l'unanimité

10.2.9 De remplacer le mot « membre » par « étudiant ou étudiante » de la première phrase de l'article 37 du chapitre 8 et de l'article 45 du chapitre 10.

Adoptée à l'unanimité

10.2.10 De réécrire les articles « éligibilité » des chapitres 8 et 10 (articles 38 et 46) comme suit : « Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit être étudiant ou étudiante. ».

Adoptée à l'unanimité

10.2.11 De réécrire l'article « éligibilité » du chapitre 9 comme suit : « Pour être éligible, la candidate doit être étudiante. ».

Adoptée à l'unanimité

10.2.12 De remplacer le mot « membre » par « étudiante » dans l'article 40 du chapitre 9.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Employé-e-s

Proposition privilégiée : Une pause de 5 minutes (16h28).

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Le quorum est constaté (16h33).

Proposition privilégiée : D'ajouter Marc-André Beauchamp au praesidium comme gardien du senti.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM

Appuyée par l'AECSSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes de la procédure d'embauche suivie d'une plénière de 20 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

7.0.1 De constater la démission de Jean-François Filiatrault.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

7.0.2 Que l'ASSÉ ouvre deux postes de permanence syndicale de 20 heures par semaine;

Que l'entrée en poste ait lieu le plus rapidement possible; et,

Que suite à cette année, un bilan critique soit produit par le Conseil exécutif en poste dans le but d'évaluer les impacts réels que ce changement aura eu sur la permanence à l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Proposition dilatoire : La question préalable est posée.

Proposée par l'AEÉAUM

Appuyée par l'AGECD

Pour : 7 Contre : 4

La question préalable est rejetée au tiers

Sur la principale 7.0.2 : Le vote est demandé

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 5

Adoptée à majorité

7.0.3 Que soit créé un comité d'embauche composé de Hugo Bonin, Delphine Labrecque-Synnott et Philippe Ethier;

Que les pouvoirs et devoirs du Comité d'embauche soient ceux décrits par la politique d'embauche présente en annexe D du cahier de préparation du présent Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

7.0.4 Que l'embauche pour les deux postes de permanence syndicale soit faite selon les modalités prévues dans la politique d'embauche (annexe D);

Que le Comité d'embauche fasse un bilan de l'application de la politique d'embauche à la fin du processus.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

7.0.5 Que le calendrier d'embauche soit le suivant :

- 15 février au 25 février 2011 : diffusion de l'offre d'emploi;
- 28 février au 2 mars 2011 : entrevues;
- 4 mars 2011 : remise du rapport du processus d'embauche;
- 7 mars 2011 : embauche en Conseil de coordination.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSPP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

4.4 Calendrier

Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le souper (17h21).

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSPP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Le quorum est constaté (18:12)

4.4.1 D'adopter le calendrier suivant :

Durant toute la session :

- Tournée de sensibilisation à l'hétérosexisme et à l'homophobie dans les cégeps (Plan Q en collaboration avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie et Politi Q)
- Tenue d'assemblées générales avec des points sur la hausse de cotisations à l'ASSÉ et le congrès d'orientation [d'ici le Congrès annuel].

Printemps : Manifestation lors du grand rendez-vous des rencontres collégiales à Québec

26-27 février : Camp de formation d'hiver pour les dix ans de l'ASSÉ
4 mars : Party pour les 10 ans de l'ASSÉ
8 mars : Participation à la journée internationale des femmes
15 mars : Appui à la journée internationale opposée à la brutalité policière
31 mars : Manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité (grève)
14 et 15 avril : Participation au colloque sur les réalités homosexuelles et l'homophobie (Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial et du réseau scolaire)
7-8 mai : Rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais
23-24 avril : Congrès annuel
1er mai : Participation à la manifestation syndicale et appui aux autres activités du 1er mai
3 au 5 juin : Congrès d'orientation
6 au 9 Juin : Action lors de la conférence de Montréal.
15 mai au 15 juin : Tournée des écoles secondaires
Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

9.2 Modifications aux prévisions budgétaires

9.2.1 L'adoption des révisions budgétaires en annexe F du cahier de Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

9.3 Politique de dépenses

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes des modifications apportées à la politique de dépenses suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De reconsidérer la politique de dépense.

Proposée par le Conseil exécutif
Le vote est demandé
Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 4
Adoptée à majorité

9.3.1 De remplacer la politique de dépense par l'annexe A du cahier de préparation du présent Congrès.

L'animation juge la proposition 9.3.1 non-recevable considérant qu'elle ne respecte pas la nature de la proposition reconsidérée. Code des procédures, Chapitre 3, D) propositions privilégiées, Article 33. La nature de la proposition reconsidérée est interprétée comme étant axées uniquement sur la qualité des dépenses remboursables par l'ASSÉ aux militantes et militants.

Proposition spéciale : Appel de la décision de l'animation sur la recevabilité de la proposition 9.3.1

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 5
La décision présidentielle est renversée

Proposition incidente : Un temps de rédaction.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM

Proposition privilégiée : De scinder la proposition 9.3.1 afin de traiter séparément la partie 5.3 de l'article 10 du chapitre 4.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM
pour : 8 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à majorité

9.3.2 De remplacer la politique de dépense par l'annexe C du procès-verbal.

Le vote est demandé
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 4
Adoptée à majorité

9.3.3 D'ajouter le sous-point 5.3 à l'article 10 du chapitre 4 de la politique de dépense .:

5.3 Lors d'une réunion avec des organisations externes

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 9.3.3 : Le vote est demandé.

Pour : 1 Contre : 3 Abstention : 7
Mise en dépôt automatique

9.4 Hausse des cotisations

9.5 Fonds d'entraide

11.0 Varia

Proposition privilégiée : De retourner au point 8.0 Congrès d'orientation.

Proposée par l'AECSSP-UQAM
Appuyée par l'AEMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

8.0 Congrès d'orientation

Proposition privilégiée : Une plénière de 10 minutes sur la pertinence de tenir un Congrès d'orientation.

Proposée par l'AECSSP-UQAM
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

11.0 Varia

11.0.1 Motion soleil pour le glorieux Robin Dugay pour ce majestueux festin durant la fin de semaine.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée à l'unanimité

11.0.2 Motion soleil pour le praesidium.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSL

Pour : 7 Contre : 1

Abstention : 3

Adoptée à majorité

12.0 Fermeture

Proposition privilégiée : La levée (19h46).

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AECSL

Adoptée à l'unanimité

Annexe A : Proposition 6.4.1

1.0 Application

La présente annexe s'applique pour les élections à tous les postes du Conseil exécutif, au Secrétaire Général-e, au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes ainsi qu'à tous les Comités de travail.

2.0 Type d'élections

2.1 Générale

Les élections générales ont lieu lors du Congrès annuel. Le mandat des élu-e-s commence le 1 juin, afin de permettre une période de transition et de formation des nouveaux et nouvelles élu-e-s, et prend fin le 31 mai suivant.

2.2 Partielles

Les élections partielles ont lieu lors de n'importe quel Congrès régulier. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du Congrès et prend fin le 31 mai suivant. Seuls les postes vacants peuvent faire l'objet d'une élection partielle.

2.3 Intérim

Les élections par intérim ont lieu lors de n'importe quel Conseil de Coordination. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du Conseil de Coordination et prend fin à l'ouverture du Congrès suivant. Ces élu-e-s peuvent représenter leur candidature lors d'une élection partielle ou générale en suivant la présente politique d'élection.

3.0 Déclenchement des élections

Chaque élection, générale ou partielle, devra être annoncée dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ et devra permettre au moment de sa parution un délai raisonnable et réaliste entre sa diffusion et la date limite du dépôt des candidatures. Dans le cas d'une élection générale, la publication devra être diffusée au moins quatre (4) semaines avant la tenue du Congrès annuel. Dans le cas d'un Congrès ordinaire, la publication devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de Coordination. Il est de la responsabilité de chaque association membre d'afficher et de diffuser les informations relatives aux élections. Le Conseil exécutif est responsable du déclenchement des élections. Il doit convoquer des élections partielles et par intérim lorsque des postes sont vacants.

4.0 Mise en candidature

4.1 Conseil exécutif

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent au minimum l'appui de deux associations étudiantes membres. Pour être recevable, chaque candidat ou candidate doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier du Congrès ou du Conseil de Coordination.

4.2 Comités et secrétaire général-e

Peuvent présenter leur candidature au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes, au poste de Secrétaire Général-e ainsi qu'à tous les Comités de travail toutes les étudiantes et tous les étudiants qui obtiennent l'appui d'une association étudiante membre. Pour être recevable, chaque candidature doit être expédiée au siège social de l'ASSÉ. Les candidatures doivent être déposées à temps pour être intégrées dans le cahier de préparation à l'instance concernée, c'est-à-dire, préférablement deux (2) semaines ou au maximum 72h avant l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale, partielle, par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier du Congrès ou du Conseil de Coordination.

5.0 Campagnes

Chaque candidate ou candidat est invité-e à faire une tournée des associations locales, mais il ou elle ne peut en aucun cas aller contre la volonté d'une association locale. Seules les associations membres peuvent publier des textes prenant position pour ou contre une candidature. Un texte contenant des propos discriminatoires, des attaques personnelles ou des procès d'intention ne peut être publié. Les débats entourant les candidatures doivent se faire à l'intérieur d'instances ou par la publication de textes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate contreviendrait aux principes de bases, aux Statuts et Règlements ou aux revendications de l'ASSÉ, le candidat ou la candidate est tenu-e d'agir avec transparence et d'informer les membres de l'ASSÉ que ses intérêts et/ou ses convictions peuvent être en opposition avec ceux de l'ASSÉ.

6.0 Vote

Avant le vote, les candidates et candidats disposent d'un minimum de 3 minutes de présentation suivi d'une période de question d'un minimum de 5 minutes. De plus, lors d'une élection générale, le vote doit être précédé d'une plénière d'une durée minimale de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. Tous les débats sur les candidatures se font en présence des candidates et candidats. Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le Congrès peut demander à l'ensemble des personnes candidates de sortir de la salle pour la procédure de vote.

Il est impossible de s'abstenir sur une candidature. Les délégations présentes doivent voter pour ou contre chaque candidature.

6.1 Conseil exécutif et secrétaire général-e

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Les associations ne peuvent voter que pour une candidate ou un candidat par poste.

6.1.1 Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes.

6.1.2 Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au premier tour.

6.1.3 S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au deuxième tour.

6.2 Comités

Les candidats et candidates sont élu-e-s Comité par Comité.

6.2.1 Dans le cas où le nombre de candidatures à un Comité est plus petit ou égal au nombre de postes prévus sur ce Comité, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

6.2.2 Dans le cas contraire, si plus de personnes posent leurs candidatures à un Comité qu'il n'y a de postes prévus, un premier tour de scrutin est fait où les associations ont autant de droit de vote que de postes disponibles. Par la suite, un deuxième tour est fait avec les candidats et les candidates ayant obtenu le plus de vote au premier tour, le nombre de candidatures passant au deuxième tour correspond au nombre de poste disponible. Lors du deuxième tour, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

7.0 Mesure d'exception

Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est spécifiquement convoqué à ce sujet. Pour des élections dans le contexte d'un Congrès extraordinaire, l'instance qui l'aura convoqué (le tiers des associations membres ou le Conseil de Coordination) devra déterminer lors de la convocation les modalités de l'élection tout en respectant un délai raisonnable et réaliste pour le dépôt des mises en candidature.

Annexe B : Proposition 6.4.2

1.0 Application

La présente annexe s'applique pour les élections à tous les postes du Conseil exécutif, au Secrétaire Général-e, au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes ainsi qu'à tous les Comités de travail.

2.0 Type d'élections

2.1 Générale

Les élections générales ont lieu lors du Congrès annuel. Le mandat des élu-e-s commence le 1 juin, afin de permettre une période de transition et de formation des nouveaux et nouvelles élu-e-s, et prend fin le 31 mai suivant.

2.2 Partielles

Les élections partielles ont lieu lors de n'importe quel Congrès régulier. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du Congrès et prend fin le 31 mai suivant. Seuls les postes vacants peuvent faire l'objet d'une élection partielle.

2.3 Intérim

Les élections par intérim ont lieu lors de n'importe quel Conseil de Coordination. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du Conseil de Coordination et prend fin à l'ouverture du Congrès suivant. Ces élu-e-s peuvent représenter leur candidature lors d'une élection partielle ou générale en suivant la présente politique d'élection.

3.0 Déclenchement des élections

Chaque élection, générale ou partielle, devra être annoncée dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ et devra permettre au moment de sa parution un délai raisonnable et réaliste entre sa diffusion et la date limite du dépôt des candidatures. Dans le cas d'une élection générale, la publication devra être diffusée au moins quatre (4) semaines avant la tenue du Congrès annuel. Dans le cas d'un Congrès ordinaire, la publication devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de Coordination. Il est de la responsabilité de chaque association membre d'afficher et de diffuser les informations relatives aux élections. Le Conseil exécutif est responsable du déclenchement des élections. Il doit convoquer des élections partielles et par intérim lorsque des postes sont vacants.

4.0 Mise en candidature

4.1 Conseil exécutif

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent au minimum l'appui de deux associations étudiantes membres. Pour être recevable, chaque candidat ou candidate doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier du Congrès ou du Conseil de Coordination.

4.2 Comités et secrétaire général-e

Peuvent présenter leur candidature au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes, au poste de Secrétaire Général-e ainsi qu'à tous les Comités de travail toutes les étudiantes et tous les étudiants qui obtiennent l'appui d'une association étudiante membre. Pour être recevable, chaque candidature doit être expédiée au siège social de l'ASSÉ. Les candidatures doivent être déposées à temps pour être intégrées dans le cahier de préparation à l'instance concernée, c'est-à-dire, préférablement deux (2) semaines ou au maximum 72h avant l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale, partielle, par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier du Congrès ou du Conseil de Coordination.

5.0 Campagnes

Chaque candidate ou candidat est invité-e à faire une tournée des associations locales, mais il ou elle ne peut en aucun cas aller contre la volonté d'une association locale. Seules les associations membres peuvent publier des textes prenant position pour ou contre une candidature. Un texte contenant des propos discriminatoires, des attaques personnelles ou des procès d'intention ne peut être publié. Les débats entourant les candidatures doivent se faire à l'intérieur d'instances ou par la publication de textes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate contreviendrait aux principes de bases, aux Statuts et Règlements ou aux revendications de l'ASSÉ, le candidat ou la candidate est tenu-e d'agir avec transparence et d'informer les membres de l'ASSÉ que ses intérêts et/ou ses convictions peuvent être en opposition avec ceux de l'ASSÉ.

6.0 Vote

Avant le vote, les candidates et candidats disposent d'un minimum de 3 minutes de présentation suivi d'une période de question d'un minimum de 5 minutes. De plus, lors d'une élection générale, le vote doit être précédé d'une plénière d'une durée minimale de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. Tous les débats sur les candidatures se font en présence des candidates et candidats.

6.1 Conseil exécutif et secrétaire général-e

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Les associations ne peuvent voter que pour une candidate ou un candidat par poste.

6.1.1 Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes.

6.1.2 Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenue le plus de vote au premier tour.

6.1.3 S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenue le plus de vote au deuxième tour.

6.2 Comités

Les candidats et candidates sont élu-e-s Comité par Comité.

6.2.1 Dans le cas où le nombre de candidatures à un Comité est plus petit ou égal au nombre de postes prévus sur ce Comité, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité

absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

6.2.2 Dans le cas contraire, si plus de personnes posent leurs candidatures à un Comité qu'il n'y a de postes prévus, un premier tour de scrutin est fait où les associations ont autant de droit de vote que de postes disponibles. Par la suite, un deuxième tour est fait avec les candidats et les candidates ayant obtenu le plus de vote au premier tour, le nombre de candidatures passant au deuxième tour correspond au nombre de poste disponible. Lors du deuxième tour, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

7.0 Mesure d'exception

Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est spécifiquement convoqué à ce sujet. Pour des élections dans le contexte d'un Congrès extraordinaire, l'instance qui l'aura convoqué (le tiers des associations membres ou le Conseil de Coordination) devra déterminer lors de la convocation les modalités de l'élection tout en respectant un délai raisonnable et réaliste pour le dépôt des mises en candidature.

Annexe C : Proposition 9.3.2

Chapitre 1 : Préambule

Article 1 : La présente politique vise à encadrer les dépenses effectuées par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ). Elle définit les procédures à suivre pour chaque catégorie de dépenses admissibles définies.

Chapitre 2 : Procédures générales

Les procédures suivantes s'appliquent à tous les chapitres de la présente politique.

Article 2 : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSÉ (Congrès, Conseil de Coordination ou Conseil exécutif) et être conforme à ses buts et fonctions, définis par les Statuts et règlements. Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ devra être approuvée par le Conseil de Coordination ou par le Congrès.

Article 3 : Toute dépense sera remboursée sur présentation d'une facture. Lorsque l'obtention d'une facture n'est pas possible, un reçu est exigé.

Article 4 : Toute dépense non autorisée qui est liée à une situation ou un événement extraordinaire devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.

Article 5 : Sur demande, les membres du Conseil exécutif, du Comité journal, du Comité femmes, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, peuvent demander une avance pour effectuer une ou plusieurs dépenses. Une telle avance peut uniquement être accordée pour les dépenses de repas, de transport, d'hébergement et de photocopies. Ces dépenses doivent être faites en conformité avec l'Article 2.

Article 6: Toute facture et reçu devant être remboursés devront indiquer :

- La raison de la dépense ;
- Le montant de la dépense ;
- La date de la dépense ;
- Le nom de la personne qui a assumé la dépense.

Chapitre 3 : Mobilisation

Article 7 : Définition

Est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative aux tournées et représentations. C'est-à-dire les frais reliés aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité du journal, du comité à la mobilisation, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

De plus, est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative au matériel pour les actions. C'est-à-dire tous frais reliés à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui sont liées à l'application des mandats du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 8 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.
- 2 Le kilométrage, à raison de 0,20\$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.
- 3 Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).
- 4 Le coût d'une partie d'un abonnement mensuel à un service de transport en commun selon la condition suivante:
 - 4.1 Le montant remboursé devra correspondre au calcul suivant: le nombre de déplacement par mois multiplié par 3\$ jusqu'à concurrence des 2/3 du montant de l'abonnement mensuel.
- 5 Les dépenses pour les repas, à raison de 24\$ par jour. De plus, un repas ne peut dépasser la moitié des dépenses admises par jour.
 - 5.1 Un seul repas par jour sera admis comme dépense pour une tournée de plus de 4 heures, incluant le transport, deux repas pour une tournée de plus de 7 heures, trois repas pour une tournée de plus de 11 heures.
 - 5.2 Aucune dépense admise pour une tournée effectuée dans l'institution où étudie une personne qui effectue une tournée.
 - 5.3 Aucune dépense en alcool ne sera admise.
 - 5.4 Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.
- 6 Les dépenses d'hébergements à coûts modiques, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible.
- 7 Les dépenses pour les achats ou la location du matériel nécessaire pour l'organisation d'action.
- 8 Les dépenses pour la nourriture lors d'action lorsque celle-ci est offerte aux participants et participantes.

Chapitre 4 : Instances

Article 9 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Instances, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité à la mobilisation, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 10 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.
- 2 Le kilométrage, à raison de 0,20 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.
- 3 Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).
- 4 Les dépenses pour les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du comité de mobilisation, du Comité du journal et des Comités de travail. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée. Aucune dépense d'alcool ne sera admise.
- 5 Les dépenses des repas seront remboursées selon les deux cas suivants :
 - 5.1 La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.

5.2 La minorité des personnes convoquées est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.

6 Les dépenses pour les photocopies et impressions.

7 Les dépenses pour les frais de location, de sécurité et d'entretien ménager exigés par les lieux hôtes lors de la tenue des Congrès et camp de formation ou de tous autres instances

Article 11: Autres mesures

1 Les Congrès et camps de formation sont financés aux deux tiers par les frais de participation et ce, tout en privilégiant une participation massive des militantes et militants aux camps de formation et des associations au Congrès en ayant des frais les plus bas possible.

2 Lors des congrès et camps de formation, les associations étudiantes ayant confirmées la présence de militantes et de militants qui ne se présentent pas sont facturées au deux tiers du coût prévu.

3 Les associations recevant les instances de l'ASSÉ et se chargeant de la logistique sont exempté de frais de participation.

4 À la 4e personne provenant de la même organisation, un rabais de 5 \$ par personnes supplémentaires est accordé.

Chapitre 5 : Information

Article 12 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Information, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, Ultimatum et Ultimatum express) et à la production et à la diffusion de documentation et de recherches effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le comité à la mobilisation, le Comité du journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 13 : Dépenses admissibles

1. Les dépenses d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information, de documentation ou de recherches.

2. Les coûts de productions du matériel: graphisme, écriture, correction.

3. Les dépenses de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.

4. Les dépenses reliées à la diffusion du matériel d'information, à savoir : par autobus, par la poste.

5. Les frais d'adhésion à des groupes de recherche et abonnement

Chapitre 6 : Bureau

Article 14 : Définition

Est admissible au poste Bureau, toute dépense relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité du journal, du Comité à la mobilisation, des Comités de travail et des membres.

Articles 15 : Dépenses admissibles

1 Les dépenses pour les fournitures de bureau, incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement alimentaire de base (Café).

- 2 Les dépenses pour le mobilier de bureau.
- 3 Les dépenses pour l'achat ou la réparation d'équipements informatique et électronique.
- 4 Le loyer et les assurances pour le siège social de l'ASSÉ

Chapitre 7 : Administration

Article 17 : Définition

Est admissible au poste budgétaire administration, toute dépense relative au frais de caisse, c'est-à-dire au compte en banque, aux cartes de crédit de l'ASSÉ, et aux honoraires professionnels.

Article 18 : Dépenses admissibles

1. Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.
2. Les frais pour les commandes de chèques.
3. Les frais pour les cartes de crédit.
4. Les frais exigé par la firme comptable.

Chapitre 8: Communication

Article 19 : Définition

Est admissible au poste budgétaire communication, toute dépense relative aux télécommunications, à la publication de CNW Telbec, à l'envoi de Courrier, à la gestion de l'Internet et de nos site web.

Article 20 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour les frais de téléphone cellulaire jusqu'à concurrence de 50\$ par mois pour chaque membre du conseil exécutif et de 30\$ par mois par comité qui en font la demande au Conseil de Coordination.
 - 1.1 En cas d'un dépassement du prix du forfait en raison d'un évènement organisé par l'ASSÉ, un 50\$ supplémentaire pourra être remboursé. Cette situation devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.
- 2 Les frais chargé par CNW telbec ou tous autres compagnies pour l'envoi de communiqué de presse
- 3 Les frais d'hébergement, d'achat de nom de domaine et de maintenance de nos sites web.
- 4 Les frais chargé pour l'envoi de lettres ou de colis.

Chapitre 9 : Employé-e-s

Article 21 : Définition

Est admissible au poste budgétaire employé-e-s: le salaire, avantages sociaux versé aux employé-e- s conformément au contrat signé ainsi que les charges sociales.

Chapitre 10 : Modification à la politique de dépenses

Article 22 : Toute modification à la politique de dépense se fait par une proposition ordinaire voté en Congrès. La proposition de modification devra être déposé une semaine avant la tenue de l'instance.